

COMMUNE DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAI

Séance du 30 mai 2023

Date de la convocation : 23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RAFFIN, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Jean-Louis RAFFIN, Marie-Christine JUILLET-DORDET, Gérard MOREAU, Géraldine JAMBON, Serge DERUET, Suzanne GAULT, Michèle TROUTOT, Louis TROUTOT, Michel BARBIER, Michel FEILLU, Michel JAMBON, Patrick LE MENN, Jean-Marc NAVEAU, Stéphane MOULIN, Séverine LE BRETON, Ellemedorine JENOUVRIER, Coralie BUCHET, Noémie DEGRUGILLIER.

Représentés : Caroline CHAMPETIER pouvoir à Jean-Marc NAVEAU, Philippe HERVET pouvoir à Géraldine JAMBON, Marjorie DARME pouvoir à Marie-Christine JUILLET-DORDET.

Non représentée :

Secrétaire de séance : Ellémédoirine JENOUVRIER.

**2023/41 TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE A PARTIR
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs comprennent 30 minutes de cours individuel d'instrument et 1 heure de solfège par semaine, hors vacances scolaires. Il est proposé au Conseil de revaloriser les tarifs de 5 € à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'école de musique souhaite mettre en place un atelier collectif de percussion.

Monsieur le Maire présente le nouveau projet de règlement intérieur de l'école de musique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

✓ **FIXE** les tarifs de l'école de musique tels que présentés ci-dessous :

INSTRUMENTS	HABITANTS DE CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAI	HABITANTS HORS COMMUNE
PIANO & GUITARE - 18 ANS	200 € / AN	257 € / AN
PIANO & GUITARE + 18 ANS	389 € / AN	482 € / AN
VENTS - 18 ANS	110 € / AN	135 € / AN
VENTS + 18 ANS	135 € / AN	166 € / AN

PERCUSSIONS - 18 ANS	110 € / AN	135 € / AN
PERCUSSIONS + 18 ANS	135 € / AN	166 € / AN
CHANT - 18 ANS	110 € / AN	135 € / AN
CHANT + 18 ANS	135 € / AN	166 € / AN
ÉVEIL MUSICAL	110 € / AN	135 € / AN
ATELIER COLLECTIF PERCUSSION -18 ANS	70 € / AN	95 € / AN
ATELIER COLLECTIF PERCUSSION +18 ANS	95 € / AN	120 € / AN
2ÈME ENFANT	-25 € / AN sauf pour l'atelier collectif percussion	
A PARTIR DU 3ÈME ENFANT	-50 € / AN sauf pour l'atelier collectif percussion	
ELEVE PARTICIPANT A L'HARMONIE MUNICIPALE	½ TARIF sauf pour l'atelier collectif percussion	

- ✓ **ADOpte** le projet comme règlement intérieur de l'Ecole de Musique de Châteauneuf-en-Thymerais à compter du 1^{er} septembre 2023
- ✓ **AUTORISE** le Maire à le signer et le faire appliquer

Fait et délibéré le 30 mai 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Louis RAFFIN



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais